



Evaluation des diplômes

Licences – Vague B

ACADÉMIE : ORLEANS - TOURS

Établissement : Université d'Orléans

Demande n° S3LI120000934

Domaine : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Mention : Management du sport

Présentation de la mention

La mention Management du sport (MS) de l'Université d'Orléans est organisée en un seul parcours. La spécialisation est progressive sur trois années. La part des enseignements non spécifiques à la mention et communs aux 4 mentions de la licence STAPS diminue, passant de 80 % au semestre 1 (S1) à 40 % au semestre 6 (S6). Cette mention correspond à un secteur professionnel bien identifié dans le domaine de l'intervention et la gestion de structures sportives. La formation est pluridisciplinaire (sciences de la vie, sciences du comportement, sciences humaines et sociales) et comprend des enseignements transversaux (langues, informatique, etc) et professionnalisants ainsi que sur la technologie des activités physiques et sportives.

Les objectifs de cette formation de niveau licence s'inscrivent dans le cadre des exigences de la fiche RNCP de la licence STAPS MS. Cette formation permet aux étudiants qui en sont issus soit d'envisager une sortie d'étude professionnalisante en sortie de L3 ou en intégrant une licence professionnelle (LP) telle que celle intitulée Management des organisations sportives offerte à l'Université d'Orléans, soit d'envisager une poursuite d'études en master à l'Université d'Orléans, notamment au sein de la mention Prévention, sport, santé, bien-être.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	331 (année commune aux 4 mentions)
Nombre d'inscrits en L2	26
Nombre d'inscrits en L3	33
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	25,4 %
% de réussite en 3 ans	34,6 %
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR



Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Constats communs aux 4 mentions de STAPS :

La spécialisation de l'étudiant au cours de sa formation licence est progressive et cohérente, lui permettant de choisir entre vie active et continuité d'études en fin de formation. Des dispositifs d'aide et de suivi des étudiants en difficultés sont prévus, ainsi que la mise en place d'enseignants référents accompagnant l'étudiant dans son choix professionnel.

L'équilibre entre CM/TD/TP est identique d'un semestre à l'autre et correspond à environ 25 % de CM, 75 % de TD et 0 % de TP, ce qui paraît très étonnant étant donné qu'il est difficile de croire : 1) qu'aucun TP en rapport avec les connaissances scientifiques ne soit prévu, et 2) que les cours de pratique sportive sont réalisés avec plus de 30 étudiants ?

Constats spécifiques à la mention MS :

La composition de l'équipe pédagogique spécifique à la mention MS est réduite et est composée de moins de dix enseignants dont aucun professeur des universités. Le volume de stages est très conséquent. Par ailleurs, peu de partenaires professionnels participent à cette formation.

- Points forts :
 - Licence STAPS construite sur le principe de la progressivité des choix de mention.
 - Dispositif d'orientation active complété par un soutien personnalisé en première année et suivi personnalisé par un enseignant référent tout au long de la formation.
 - 21 crédits européens obligatoires jusqu'en S5.
 - Le volume de stages (pour un total de 340h) augmente au cours des 3 années de formation. Il représente 5 % de la formation en L1, 10 % en L2 et 33 % en L3.
- Points faibles :
 - Equipe pédagogique insuffisamment étoffée.
 - Partenariats ponctuels avec des organisateurs de manifestations sportives locales.
 - Question posée de la concurrence avec la licence professionnelle Management des organisations sportives.
 - Absence de délivrance de l'Annexe Descriptive au Diplôme (ADD).
 - Méthodes d'évaluation des enseignements et de la formation à définir et instaurer.
 - Manque d'informations sur les caractéristiques de la population étudiante (nature des baccalauréats etc.), les dispositifs de réorientation, le processus de communication en direction des lycéens, l'insertion professionnelle, le devenir des sortants non diplômés. Très peu de données chiffrées sont fournies dans le dossier ce qui ne facilite pas l'évaluation.
 - Effectif en deuxième et troisième année qui reste faible (30 étudiants par année).

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C



Recommandations pour l'établissement

Recommandations communes à toutes les mentions de STAPS :

Un effort important est consenti par l'équipe pédagogique de cette UFR dans le domaine des dispositifs d'accompagnement à la réussite des étudiants. Elle devrait à l'avenir, avec l'aide des services de l'établissement, porter son attention sur les méthodes de suivi des cohortes d'étudiants (poursuites d'études par mention, insertion des diplômés ou des sortants non diplômés, etc.), ainsi que d'évaluation de la formation.

Cette formation de niveau licence devrait à l'avenir faire l'objet d'un soutien de la part de l'Université dans la mise en place des ADD pour chacune des quatre mentions de ce diplôme.

Par ailleurs, compte tenu du faible degré de différenciation en L1 et L2, le projet d'une seule licence STAPS avec 4 spécialités pourrait être à envisager.

Recommandations spécifiques à la mention MS :

La mention MS de la licence STAPS du dispositif de formation de l'Université d'Orléans devrait faire l'objet d'une réflexion approfondie. En effet, il conviendrait à l'avenir que l'équipe pédagogique mène une réflexion sur les objectifs et débouchés de cette formation : soit il s'agit d'une professionnalisation courte en vue d'alimenter la licence professionnelle Management des organisations sportives, soit plus longue, passant par une poursuite d'études en master. Dans ce dernier cas, l'équipe pédagogique spécifique à cette mention (moins de 10 personnes) mériterait d'être d'augmentée significativement au cours du prochain contrat et, en particulier, le potentiel d'encadrement en enseignants-chercheurs. Par ailleurs, des partenariats pérennes avec les structures locales du secteur professionnel concerné devraient être mis en place.